

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté du 28 mars 2012 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1207990A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 28 décembre 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Arrête :

Article 1^{er}

L'annexe de l'arrêté du 28 décembre 2010 susvisé est modifiée comme suit :

Sont désignés éligibles à 36 points de nouvelle bonification indiciaire à effet du 1^{er} janvier 2010 les emplois en catégorie A suivants :

- chef de bureau des effectifs à la sous-direction de la gestion des ressources en emplois et en compétences, services des emplois et des compétences, direction des ressources humaines (DRH/SEC/GREC1) ;
- chef de bureau du budget du personnel à la sous-direction de la gestion des ressources en emplois et en compétences, services des emplois et des compétences, direction des ressources humaines (DRH/SEC/GREC2) ;
- chef de bureau de l'évaluation, services des emplois et des compétences, direction des ressources humaines (DRH/SEC/ PPM3).

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 28 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER